



## **Vol des brevets des inventeurs indépendants en France.**

Auteur : Roubinowitz

Créé le 01/06/2017

**À l'attention : de Monsieur François Bayrou**

**En France, les inventeurs indépendants se font systématiquement voler leurs inventions, même brevetées !** Les avocats et huissiers de justice coûtent très chers et ils n'ont pas les moyens financiers pour se défendre. Il n'existe aucun organisme d'enquête judiciaire comme pour les délits financiers ! Les litiges se traitent au civil, durent des années et non pas au pénal, comme les logiciels informatiques. La France perd des milliers d'emplois et de recettes fiscales puisque que les inventeurs indépendants ne déposent plus, ils gardent leurs inventions pour eux. **Je demande que les inventions soient reconnues comme propriétés intellectuelles comme les logiciels et même les chansons et que les litiges se traitent au pénal!! Le PDG est responsable devant le juge au pénal et non pas son responsable juridique comme au civil!!! est directement concerné et cela change tout.**

Pour mon compte personnel, vous avez en vidéo jointe une de mes inventions, le pyjadrap, créé après qu'une mamie de Roubaix, 59, a été retrouvée noyée dans le canal après avoir réussi à quitter sa maison de retraite. Le nom pyjadrap a été remplacé par sécuridrap par peur de procès pour une marque copiée. Je suis en procès parce que 2 sociétés m'ont volé l'invention et en cassation après une volte face du tribunal d'appel par rapport à l'instance malgré un rapport favorable de L'INPI dont ils n'ont pas tenu compte. Cela me coûte 40 000€ de frais d'avocats, d'experts, d'huissiers!!

**J'ai récemment inventé un moteur électrique à 3 rotors qui remplace la boîte de vitesse et le différentiel de tous les véhicules à 4 roues.** J'ai présenté celui-ci à 2 maîtres de conférence de l'école Centrale supélec en mai 2016 qui ont été d'abord emballés par l'invention, me proposant même de construire un prototype de façon confidentielle puis après les vacances, démission de l'un d'eux du projet et impossibilité de joindre l'autre au téléphone. **J'ai envoyé un recommandé au directeur de l'école et à la chargée des développements industriels qui ne m'ont jamais répondu. J'ai expliqué toutes mes démarches avec preuves, au procureur d'Evry dont dépend l'école. L'avocat qui s'occupe de moi pense qu'ils vont attendre quelques temps pour ensuite me voler mon invention.**

Cette invention révolutionnaire pourrait créer des milliers d'emploi en France et sauver des sociétés comme Alstom à Belfort ou Valenciennes par exemple!!

**Après tous ces déboires qui sont le lot de tous les inventeurs indépendants, j'ai décidé de ne plus déposer de brevets alors que j'en ai d'autres dans mes cartons.**

Patrice Roubinowitz Vous trouvez ci-dessous 2 de mes inventions : Télé ASTV Vidéo YouTube

### **Lettre ouverte de Patrice Roubinowitz à Élise Lucet "Vol des brevets en France"**

vendredi 23 septembre 2016,

Bonjour,

Je voudrais soulever un pb extrêmement important en France qui intéresse des milliers de créations d'emploi: Tous les inventeurs indépendants voient leurs inventions spoliées qui fait que le nombre d'inventions en France ne cesse de baisser depuis 10 ans alors que l'innovation est le moteur principal du développement d'un pays.

Pour ma part, j'ai inventé des vêtements pour personnes souffrant d'un handicap et un drap pour les malades d'Alzheimer; j'ai été copié et suis en cassation après avoir dépensé environ 40 000€ de frais de justice. J'ai gagné en 1ère instance mais la cour d'appel a fait un virage à 180° et suis condamné à payer 8000€ de dommages et intérêts alors que l'INPI a rendu un rapport disant que mon invention était innovante. J'ai inventé une prise de courant sans fiche, donc sans électrocution possible et sans arc électrique donc sans explosion possible. J'ai confié cette idée à un cabinet spécialisé dans la rédaction de brevet que je n'ai pas retenu parce que trop cher et j'ai donc décidé de le rédiger moi-même. Entre temps une entreprise américaine a déposé un brevet qui est MOTS pour MOTS le mien.

Les litiges de brevet se traitent au civil alors que les droits d'auteurs et les logiciels se traitent au pénal. Les brevets sont de la propriété industrielle alors que les 2 autres, de la propriété intellectuelle. Michel Rocard avait refusé que les logiciels soient de la propriété industrielle!! "Belle, belle, belle" de Claude François est mieux défendue qu'une découverte éliminant le cancer. J'ai questionné un membre de ma famille qui est contrôleur de la police judiciaire en charge de la sécurité des français en Russie et ancien patron de la police scientifique à Lyon; il n'existe aucune instance d'enquête en cas de vol de brevet comme la police financière par exemple. Les entreprises voleuses ont des avocats spécialisés qui réussissent à chipoter sur la rédaction des brevets au niveau de la forme et cela coûte à l'inventeur beaucoup d'argent et cela dure entre 5 à 10 ans. Un ami a inventé l'armoire électrique moderne avec les modules en céramique qui se poussent dans un petit tiroir basculant (les armoires que possèdent maintenant depuis 15 ans toute les nouvelles habitations). Il a proposé ça à Legrand électrique qui lui a volé et comme il n'a pas d'argent!!!! Il a 77 ans et vit dans la misère avec sa femme gravement malade.

Il n'existe toujours pas de brevet européen à l'inverse des USA pour un simple problème de domiciliation; soit Francfort, soit Paris!!!!

J'ai inventé un moteur électrique qui est en même temps différentiel, c'est à dire que, positionné après un moteur thermique, pour un véhicule, vous n'avez plus besoin de boîte de vitesses ni de pont. J'ai présenté ça à Supélec qui m'avait proposé de faire un prototype et de mettre un groupe d'étudiant dessus!!! L'animateur se désiste et je n'ai plus de réponse du responsable des développements industriels que j'ai rencontré malgré des mails et des coups de téléphone de relance. En général, je sais ce que cela veut dire.

Il y a 3 ans, avec la CGT, nous avons créé un syndicat de défense des inventeurs dont je suis le représentant pour le sud de la France.

Solutions: rapidement, considérer les brevets d'inventeurs indépendants comme propriété intellectuelle dont les litiges se traitent au pénal. Il suffit d'une directive ministérielle et cela désengorgera les tribunaux. Ensuite, créer une brigade policière comme pour la finance pour enquêter sur les spoliations; créer un prêt d'état pour les frais de dépenses juridiques des inventeurs. Celui ci se remboursera directement avec dommages et intérêts à l'issue du procès.

Vu l'importance du problème et son enjeu, je pense qu'une émission complète serait nécessaire et je suis bien sûr prêt à vous rencontrer.

Cordialement.

Patrice Roubinowitz

**Pas de réponse!!! Ceci n'intéresse pas Elise Lucet?**

**Merci de me répondre.**

**Patrice Roubinowitz**